



Accès aux marchés internationaux

Droits de douane américains: l'économie suisse a besoin de sécurité juridique

30.06.2026

D'un coup d'oeil

- Dans le cadre d'une déclaration, le Conseil fédéral annonce la mise en œuvre d'autres éléments de la déclaration commune conclue avec les États-Unis. En contrepartie, il attend des États-Unis qu'ils les respectent
- Cette déclaration constitue une nouvelle étape vers la stabilisation des relations commerciales bilatérales
- Pour le secteur suisse des exportations, il reste essentiel que la déclaration commune soit respectée et que les droits de douane puissent être plafonnés à 15%

Dans le cadre de la mission économique et scientifique aux États-Unis, le président de la Confédération Guy Parmelin a remis une déclaration au représentant américain au Commerce, Jamieson Greer. Le Conseil fédéral y réaffirme la mise en œuvre d'autres éléments de la déclaration commune conclue en novembre 2025 avec les autorités américaines. Concrètement, il s'agit de la reconnaissance simplifiée de normes américaines dans les domaines des organismes d'évaluation de la conformité, des dispositifs médicaux et des voitures individuelles ainsi que des marchés publics. En contrepartie, le Conseil fédéral attend des États-Unis qu'ils respectent les points fixés dans la déclaration commune.

C'est un pas de plus, mais il faut des résultats concrets et la sécurité juridique

Du point de vue d'économiesuisse, la déclaration du Conseil fédéral constitue une nouvelle étape vers la stabilisation des relations bilatérales entre la Suisse et les États-Unis. Cependant, il reste également décisif que les discussions avec l'administration américaine se poursuivent rapidement. L'objectif doit être de supprimer des obstacles au commerce existants et d'améliorer durablement les conditions-cadre pour les entreprises suisses. Pour le secteur suisse des exportations, il reste essentiel que la déclaration commune soit respectée et que les droits de douane puissent être plafonnés à 15%. La poursuite des négociations en vue d'un accord commercial contraignant mérite d'être saluée.

Section 301: les enquêtes maintiennent une incertitude

Des incertitudes importantes persistent pour le secteur suisse des exportations. Celles-ci découlent notamment des enquêtes menées actuellement par l'administration américaine sur la base de la section 301. Des accusations ont été formulées concernant des mesures insuffisantes pour lutter contre les importations issues du travail forcé ainsi que de surcapacités industrielles. Ces procédures se poursuivront d'ici au 23 juillet et pourraient déboucher sur de nouvelles mesures commerciales.

Monica Rubiolo

Responsable du département Économie extérieure, membre de la direction élargie



Luc Schnurrenberger

Responsable suppléant du département Économie extérieure



Arnaud Midez

Responsable de projets Économie extérieure

© economiesuisse | www.economiesuisse.ch